

II

N° E-37

TREATY SERIES 1952

OTTAWA, le 22 mai 1952.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 24 du 9 mai 1952, concernant l'extension aux Gouvernements de la Guyane anglaise et de Sainte-Lucie, de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni le 5 juin 1946, à l'égard de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu, laquelle est ainsi conçue:

(Voir Note n° I)

"J'ai l'honneur Gazette du Canada".

2. Le Gouvernement du Canada accepte les conditions énoncées dans la Note précitée et j'ai l'honneur de vous faire connaître que ladite Note et ma présente réponse à cette Note seront considérées comme la constatation de l'entente intervenue entre les deux gouvernements pour que l'accord modifié sur la double imposition s'applique aux deux territoires désignés, le soixantième jour qui suivra le 9 mai 1952.

3. Je désire aussi vous faire connaître que le Gouvernement du Canada ne voit aucun inconvénient à la publication du présent Échange de Notes dans la *London Gazette*, non plus qu'à la communication d'une déclaration appropriée à la presse du Royaume-Uni. Les autorités canadiennes, de leur côté, se proposent de publier le présent Échange de Notes dans la *Gazette du Canada* et de communiquer une brève déclaration aux journaux canadiens.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

(Signature) A. F. W. PLUMPTRE,
pour le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

Monsieur J. Thomson, O.B.E., M.M.

Haut commissaire suppléant

Cabinet du Haut Commissaire du Royaume-Uni

Earncliffe

Ottawa

Signé à Ottawa le 26 octobre 1951

Ratifications échangées le 11 juillet 1952

En vigueur le 11 juillet 1952.